

Québec, le 24 octobre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 4 octobre dernier, le député de Chambly déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant de suspendre sans attendre l'implantation d'un centre d'injection supervisée dans les locaux de l'organisme Spectre de rue et d'instaurer des balises claires pour l'établissement d'un site d'injection supervisée à proximité d'une école, d'une garderie, d'un parc, d'un centre de sports et de loisirs ou d'un corridor scolaire comprenant un mécanisme de consultation publique locale avant de prendre une décision.

Spectre de rue accueille depuis 23 ans, au 1290, rue Ontario Est, des personnes qui font usage de drogues par injection entre 8 h 30 et 19 h tous les jours de la semaine et de 10 h à 16 h les fins de semaine. Sa mission première est de prévenir et de réduire la transmission des infections transmissibles sexuellement et par le sang auprès des personnes marginalisées habitant, travaillant ou transitant sur le territoire du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, aux prises avec des problèmes de toxicomanie, de prostitution, d'itinérance et de santé mentale.

L'ajout de services d'injection supervisée (SIS) à la gamme de services offerts par l'organisme s'inscrit en toute cohérence avec cette mission. Spectre de rue est un organisme très bien implanté et intégré dans le quartier, qui œuvre pour favoriser la meilleure cohabitation sociale possible et contribuer significativement à la création d'un milieu de vie sécuritaire, notamment par l'organisation de blitz de récupération de seringues.

... 2

Dans l'*Avis sur la pertinence des services d'injection supervisée : analyse critique de la littérature*, l'Institut national de santé publique du Québec a indiqué que les évaluations scientifiques sur les SIS ont montré qu'il n'y avait pas eu d'effets négatifs sur l'ordre public. Les études ne montrent pas d'accroissement de la criminalité dans les environs des services ni de déplacement des patrons de criminalité dans les villes. Ces études ont aussi montré que la présence de SIS n'a pas eu pour conséquence d'augmenter le volume de matériel d'injection rejeté dans les environs des services, mais plutôt de diminuer l'injection en public et les rebuts laissés dans les espaces urbains.

La Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-Montréal (CIUSSS) et le Service de police de la Ville de Montréal ont eu des rencontres avec la Commission scolaire de Montréal, les directions d'écoles concernées et des groupes de parents afin de les rassurer.

Dans ce contexte, j'entends poursuivre mon soutien au CIUSSS afin qu'il puisse offrir des services d'injection supervisée dans les locaux de Spectre de rue.

J'invite les signataires de la pétition à participer, comme d'autres groupes de citoyens et d'organismes, aux rencontres du Comité bon voisinage mis en place par Spectre de rue afin de mieux comprendre les bénéfices des SIS pour la communauté.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée,



Lucie Charlebois

N/Réf. : 17-MS-00325-02